

Le deux juin 1944 à 18h, nous étions prévenu qu'un accident venait de se produire à la gare de Roquecourbe au passage du train N° 8 descendant de Castres .

Arrivés sur les lieux avec M.M. PARRAUD et MESCASSE, chefs de la section de la Société V.F.D.M, nous avons constaté le décès de M. FABRE René, dont le corps mutilé était étendu entre les deux rails au PK 901.

Le wagon de queue du convoie était stoppé à 60 mètres environ du corps de la victime. L'accident s'était produit à 17h20.

Les constatations avaient déjà étaient faites par la Gendarmerie, le Maire de Roquecourbe et le Docteur, requis par le Maire. Nous avons pris les noms et adresses de quelques témoins pour poursuivre notre enquête. Les témoins entendus par la Gendarmerie ont confirmé les déclarations qu'ils avaient déjà faites. Mme COOK jacqueline a ajouté qu'il y avait 5 à 6 personnes sur la plate forme.

Les autres témoins que nous avons interrogés ont déclarés ce qui suit: Mlle Suzanne LOPEZ- Villa Corbière- Chemin du Corporal - Castres était sur la plateforme du wagon où se tenait la victime.

Elle déclare que M. FABRE était assis depuis Lacaze sur la main courante de la plateforme, les jambes en dedans.

A Roquecourbe un voyageur est descendu un autre est monté. Après le départ du train, M. FABRE a voulu se placer les jambes en dehors. Il a glissé et a disparu entre les wagons Mlle LOPEZ déclare également que le wagon était encombré de bagages mais qu'il ni avait que 6 personnes sur la plate forme .

M. LHOUMAN Albert, 34 Rue Fermat à Castres, était dans le wagon à la suite de celui où se trouvait l'accidenté après le départ de Roquecourbe, il a vu la victime enjamber le portillon central et tomber à la droite du wagon. Il précise que le marchepied a ramené le corps sous le wagon.

M.LHOUMAN certifie que avant le départ du train, il a entendu les coups de sifflets du chef de gare et de la locomotive.

Il signale que le train était encombré par les bagages des voyageurs et

que sur la plateforme où se trouvait l'accidenté , il y avait 5 à 6 personnes.

Mme SEGONNE Adrienne, Impasse du Gazel-Travet à Castres se trouvait à l'intérieur du wagon, où était la victime, près de la porte.

Elle déclare que: après le départ du train à Roquecourbe, elle a vu M. FABRE, qui s'était tenu jusque là à l'intérieur de la plateforme, enjamber le garde-corps et disparaître entre les wagons. Elle confirme qu'il y avait 5 à 6 personnes sur la plateforme, mais qu'il y avait beaucoup de bagages.

Les témoins sont d'accord pour dire que M. FABRE se trouvait à l'intérieur de la plateforme en gare de Roquecourbe qu'il a commencé après le départ du train le mouvement qui devait lui être fatal. La majorité des témoins déclarent également qu'il y avait 5 à 6 personnes sur la plateforme où se trouvait la victime et que le train était surchargé.

A cet égard il convient de rapporter à la feuille de marche du convoi, dont ci-joint copie.

Le convoi comprenait 3 voitures à 35 places assises et 20 places debout. (10 sur la plateforme).

Il y avait au total 205 places, non compris celles disponibles dans un fourgon à bagages mis à la disposition des voyageurs, et dans lequel se trouvaient une dizaine de personnes au moment de l'accident. La feuille de marche indique qu'il y avait au départ de Roquecourbe 184 voyageurs, 21 places étaient encore disponibles plus celles du fourgon. Il est exact que les bagages occupaient les places debout qui auraient pu être libres sans cela et c'est ce qui a fait dire aux témoins et au Chef de train lui-même que le train était surchargé.

Il y avait lieu de signaler également que la station du " Bouïssas" , le Chef de train a parcouru le convoi et qu'il a avisé les voyageurs qu'il y avait des places dans les wagons de Brassac . Deux témoins ci-dessous peuvent le certifier.

M. MARAVAL, 6, Place de L'Albinque à Castres
et que nombre de personnes sur la plateforme où était M. FABRE n'avait pas augmenté à Roquecourbe

En résumé: (témoin LOPEZ) L'accident a été provoqué ni par une bousculade causée par une affluence anormale de voyageurs, ni par la présence des bagages qui se trouvaient sur la plateforme. C'est par la volonté bien affirmée de l'accidenté (voir déclaration des témoins COOK et BENOIT que celui-ci a quitté une place qu'il occupait depuis Lacaze et où il était en sécurité , pour occuper un emplacement non destiné aux voyageurs.

L'accident est dû à l'imprudence de la victime et aucune faute ne peut-être retenu à la charge de la V.F. D.M.

L'ingénieur en chef